

[Texte]

I would just like to clarify our delegation tonight. Rosalie Daly-Todd is in-house legal counsel with the Consumers' Association, Leo Lacombe is the vice-president from Quebec, Gail Lacombe is sitting directly behind him, and Marilyn Lister. Marilyn will commence with our presentation and then we are open for questions.

Thank you very much.

**Ms Marilyn Lister (President, Consumers' Association of Canada):** Mr. Chairman and members of the committee, it is customary to begin a presentation of this nature by thanking the committee for extending an invitation to appear before it. At the risk of appearing ungrateful or even rude, we want to begin by saying that the Consumers' Association of Canada regrets the necessity for its appearance today before this or any other committee on this particular subject. This is our third appearance on credit card interest rates in the last five years. In reviewing our presentations from the last two appearances in 1986 and 1989, it is distressing to see that very little has changed; only the urgency of the need for consumer relief has increased, along with the frustration of being here addressing the same problems.

For the record, the Consumers' Association of Canada is a not-for-profit, non-governmental, voluntary organization representing consumer interests across Canada. Our activities over our 44-year history have included intervention before regulatory tribunals, boards and commissions; representation of the consumer interest on a wide variety of advisory and consultative committees and standard-setting organizations; and most important in the present context, presentation of consumer perspectives to parliamentary committees, government ministers, royal commissions and task forces.

CAC's subsidiary, Canadian Consumer Inc., also publishes *Canadian Consumer* and *le consommateur canadien*. If I could be permitted to digress for a moment, we have brought some copies of the magazine here. It is the first issue in its new format and we would be pleased to distribute them afterwards to the committee.

**The Chairman:** There is nothing wrong with advertising.

**Ms Lister:** We do it every time we can.

We want to take a moment to recap the position CAC took in 1986 and 1989. If nothing else, this should illustrate how little things have changed, despite the good intentions of two parliamentary committees.

In 1986 CAC appeared before the parliamentary committee on finance and economic affairs. The issue then, as now, was one of market failure—specifically, the failure of interest rates charged on credit cards to respond to falling costs. There is a remarkable similarity even in the numbers. To quote from our 1986 presentation:

[Traduction]

Je veux simplement vous présenter les membres de notre délégation. M<sup>me</sup> Rosalie Daly-Todd est conseillère juridique auprès de l'Association des consommateurs, M. Léo Lacombe est vice-président pour le Québec, M<sup>me</sup> Gail Lacombe se trouve juste à côté de lui, et vous voyez également M<sup>me</sup> Marilyn Lister. C'est Marilyn qui vous présentera notre exposé, puis nous pourrions répondre à vos questions.

Merci beaucoup.

**Mme Marilyn Lister (présidente, Association des consommateurs du Canada):** Monsieur le président, mesdames et messieurs les membres du comité, les témoins commencent généralement par remercier le comité de les avoir invités à comparaître. Au risque de sembler ingrats ou même grossiers, nous voulons commencer par dire que l'Association des consommateurs du Canada regrette d'avoir à comparaître aujourd'hui devant ce comité, ou n'importe quel autre, à ce sujet en particulier. C'est la troisième fois en cinq ans que nous venons témoigner au sujet des taux d'intérêt exigés sur les cartes de crédit. Après avoir revu nos deux derniers témoignages, soit en 1986 et 1989, nous sommes désolés de constater que la situation n'a à peu près pas changé. Seule l'urgence du soulagement dont a besoin le consommateur a augmenté, de même que la frustration de devoir revenir ici parler des mêmes problèmes.

Pour les fins du compte rendu, l'Association des consommateurs du Canada est une organisation bénévole non gouvernementale, sans but lucratif, qui représente les consommateurs d'un littoral à l'autre du Canada. Depuis 44 ans, nous intervenons devant des tribunaux, des conseils et des commissions de réglementation, et nous défendons les intérêts des consommateurs devant toute une brochette de comités consultatifs et d'organisations normatives. Le plus important, dans le contexte actuel, c'est que nous défendons le point de vue des consommateurs devant des comités parlementaires, des ministres de l'État, des commissions royales d'enquête et des groupes de travail.

Une filiale de l'ACC, Le Consommateur canadien Inc., publie aussi *Canadian Consumer* et *Le Consommateur canadien*. Si vous me permettez d'ouvrir une brève parenthèse, nous avons apporté des exemplaires du magazine. Il s'agit du premier numéro publié depuis que le magazine a fait peau neuve. Nous serons heureux de vous les distribuer plus tard.

**Le président:** Nous ne pouvons pas vous en vouloir de faire un peu de publicité.

**Mme Lister:** Nous saisissons toutes les occasions qui passent.

Nous voudrions prendre quelques minutes pour résumer les positions adoptées par l'ACC en 1986 et en 1989. Nos propos devraient au moins démontrer comment la situation a peu évolué en dépit des bonnes intentions de plusieurs comités parlementaires.

En 1986, l'ACC a comparu devant le Comité parlementaire des finances et des questions économiques. Comme maintenant, la question à l'étude était l'échec du marché—plus précisément, les taux d'intérêt exigés sur les cartes de crédit ne suivaient pas la chute des coûts. La similitude est remarquable, même sur le plan statistique. Je reprends les propos de notre exposé de 1986: